

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de SAINT-ROGATIEN

Il sera procédé, du **jeudi 3 mars 2022 au vendredi 1er avril 2022 inclus soit une durée de 30 jours**, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Nechalier, de la société SAS MAÏA SOL PV1 sur la commune de SAINT-ROGATIEN.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS MAÏA SOL PV1 1 rue de l'Antiquaille 69000 LYON.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr . Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-ROGATIEN, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public : Les lundi, vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00; mardi, jeudi de 09h00 à 12h30 fermé l'après-midi; mercredi de 09h00 à 13h30 et de 14h00 à 18h00.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-ROGATIEN : Place de la Mairie 17220 SAINT-ROGATIEN et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jacques BOISSIERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra en personne à la disposition du public, en mairie de SAINT-ROGATIEN, aux jours et heures suivants :

- Jeudi 3 mars 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 16 mars 2022 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 1er avril 2022 de 08h30 à 12h30

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique, en vigueur, devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS MAÏA SOL PV1.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-ROGATIEN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.